

Charte SAILS de bonnes pratiques du transport maritime pour la protection du milieu marin et du littoral

Engagements de la Compagnie Polynésienne de Transport Maritime (CPTM) / Aranui

La Compagnie Polynésienne de Transport Maritime (CPTM) exploite à ce jour le cargo-mixte ARANUI 5 qui, outre d'assurer le ravitaillement régulier des populations de l'archipel des îles Marquises, propose à un maximum de 250 croisiéristes de découvrir cet archipel isolé, naturellement riche par sa culture et l'étendue de sa biodiversité.

Initialement prévu rejoindre la flotte du groupe via sa filiale ARANUI CRUISES dès 2022, le navire de croisière ARAMANA voit aujourd'hui sa mise en service commercial reprogrammée à 2024 du fait des difficultés auxquelles doit faire face l'industrie de la croisière.

Ce navire, dont la construction répondra, et dans certains domaines, excédera les exigences des normes environnementales en vigueur, est prévu cette fois pour proposer des croisières sur l'ensemble des archipels de la Polynésie Orientale à un maximum de 275 explorateurs privilégiés.

C'est en conscience des enjeux environnementaux que cette expansion lui impose que le groupe a choisi d'adhérer, aux côtés des principaux opérateurs maritimes nationaux, à la charte SAILS, au travers des engagements exprimés ci-après.

Les engagements envisagés visent :

La protection des espèces marines dans leur ensemble, et en particulier des mammifères marins

La Polynésie française a de longue date décrété sanctuaires marins pour les requins et les mammifères marins l'ensemble des eaux sous sa juridiction.

C'est dans le cadre de cette sanctuarisation qu'une veille attentive est observée en permanence par le personnel de quart de l'ARANUI 5 lors de sa navigation dans les zones où des rassemblements de mammifères marins ont été repérés et annoncés, et plus particulièrement pendant la période de reproduction des mégaptères ou baleines à bosse, entre juin et novembre. La compagnie envisage de se rapprocher très rapidement de l'association pour la protection des mammifères marins de Polynésie, MATA TOHORA, en vue de participer à un programme de signalement de présence de ces mammifères marins sur les routes de navigation de ses navires.

Par ailleurs, la compagnie a mis en place une politique tendant au « Zéro Plastique » dont l'objectif principal est :

- de limiter au strict minimum l'embarquement à bord de ses navires des emballages plastiques, d'une part en réclamant à ses fournisseurs un conditionnement plus éco-responsable, et d'autre part en chargeant les économistes de la compagnie lors des opérations d'approvisionnements, de maintenir à terre les emballages inutiles de toutes natures ;
- de supprimer totalement l'usage à bord de ses navires des accessoires consommables plastiques (gobelets, bouteilles, pailles, couverts, fournitures diverses), pour les remplacer par des accessoires compostables.

La réduction de l'impact sonore sous-marin

Le navire Aranui 5 est opéré en propulsion conventionnelle (diésel mécanique, lignes d'arbres, et hélices à pas variable). Le futur navire de la compagnie, AraMana, sera quant à lui opéré en propulsion diésel électrique associée à des Azipods, une combinaison qui permet de réduire considérablement, à toutes les allures, les vibrations émises et par tant le

niveau sonore sous-marin, mais plus particulièrement à vitesse réduite, lors de l'approche des côtes, où se concentre la majorité des espèces marines.

La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

Utilisation de 100% de Gasoil marin à faible taux de soufre LS MGO (<0.1%) depuis le 14 décembre 2019 ce qui doit conduire à une réduction de plus de 90% des émissions d'oxydes de soufre et de 15% des émissions oxydes d'azote. Cette action permet d'aller au-delà des seuils réglementaires actuels.

La collaboration avec le gestionnaire des aires marines protégées et/ou la collaboration scientifique en général

En sa qualité d'opérateur maritime historique du ravitaillement des îles Marquises, la compagnie fait naturellement partie du cadre de la concertation engagée auprès de la population marquisienne et des différents usagers dans le processus de création d'une très grande aire marine protégée, associée à la démarche en cours d'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'UNESCO pour ses espaces à la fois terrestres et maritimes.



Travaillant en collaboration avec le Ministère de la Culture et de l'Environnement de la Polynésie française, la compagnie CPTM est certifiée « *Entreprise protégeant la biodiversité* », notamment pour les mesures qu'elle a mises en place dans le cadre de programmes de lutte contre la dispersion d'espèces exotiques invasives de Tahiti vers les archipels qu'elle ravitaille. Introduites par le transport de marchandises par voie maritime sur le sol des îles jusqu'ici protégées, ces espèces invasives (Rat noir, Bulbul à ventre rouge, Merle des Moluques, et Petite fourmi de feu), détruiraient l'habitat des espèces endémiques, portant gravement atteinte à une biodiversité souvent unique. Au-delà des mesures prises pour empêcher leur dispersion, la compagnie familiarise son personnel à ces espèces envahissantes, et sensibilise sa clientèle de croisiéristes par un affichage informatif dans les espaces publics du bord sur les programmes de lutte engagés.

La mise en place par anticipation de la convention internationale sur la gestion des eaux de ballast

Depuis décembre 2015, le navire Aranui 5 est équipé d'un système de traitement des eaux de ballast. Les eaux de ballast sont ainsi traitées en entrée et à la sortie par un système Ultra-Violet (sans usage de produits chimiques) qui permet d'éliminer plus de 99,9% des organismes, et de filtres pour l'élimination des sédiments. Cela a permis d'aller au-delà des limites réglementaires de l'OMI en visant la contamination biologique zéro.

L'optimisation de la performance énergétique des navires

La compagnie vise l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique de ses navires actuel et futur par des mesures opérationnelles ou techniques telles que, mais sans s'y limiter : le programme d'entretien de la coque, le polissage des hélices, l'optimisation de la puissance transmise aux arbres d'hélice, l'utilisation optimisée des commandes transmises aux appareils de gouverne par le pilote automatique, l'optimisation de la gestion du ballastage et de l'assiette du navire, la planification des itinéraires suivant les périodes

météorologiques les plus favorables, et de chaque voyage par optimisation des vitesses requises.

Le personnel de la compagnie est par ailleurs familiarisé à la gestion optimisée des consommations par le bord en eau, en électricité, et air conditionné.

Pour les compagnies de croisière et de ferry, la sensibilisation des passagers à la protection de l'environnement, la définition de routes maritimes éco-responsables en lien avec les États côtiers desservis, la contribution en faveur des gestionnaires des aires marines protégées

Les passagers sont familiarisés à la préservation de l'environnement, de la biodiversité, et du patrimoine culturel lors des réunions de pré-débarquement dans les îles, organisées chaque soir à bord. Les guides de la compagnie ont également pour mission de sensibiliser les passagers à adopter un comportement responsable lors de leurs excursions terrestres en proscrivant notamment la cueillette de branches de corail ou de coquillages.

Dans le but de limiter les quantités de détergents utilisés à bord, des affichettes apposées dans les salles de bain des cabines suggèrent aux passagers de restreindre au minimum leurs requêtes au service de blanchisserie du bord.

Enfin, dans l'optique de limiter les rejets à la mer liés au gaspillage alimentaire, la compagnie CPTM a délibérément écarté de son service de restauration l'option « à la carte », pour favoriser la formule « menu du jour », aux portions optimisées.

Description des mesures mises en œuvre pour assurer une information transparente sur l'effectivité des engagements pris dans le cadre de la présente Charte (par exemple identifier un point de contact, un site internet, etc.)

Rubriques Nous contacter et Contact des sites www.aranui.com et www.aranui.fr actuellement en phase de complète révision.